

## Financement des TPME

# La CCG pilote un nouveau fonds de soutien

● La longue liste des fonds de soutien aux TPME compte un nouvel arrivant. Piloté par la CCG, le fonds devrait revêtir la forme d'un prêt subordonné plafonné à 50 MDH.



● Le programme s'inscrit dans le cadre des relations de partenariats engageant les banques et la CCG.

Un nouveau fonds de soutien aux très petites et moyennes entreprises vient de voir le jour. Dans le cadre des initiatives en faveur de la promotion des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), la CCG aura à gérer le dernier fonds de soutien financier -en faveur de ce tissu entrepreneurial- en date, et ceci dans un objectif de «consolider la résilience de cette catégorie d'entreprises et de renforcer sa capacité de contribution à la croissance économique nationale». Trois acteurs principaux sont derrière cette initiative, à savoir Bank Al-Maghrib, le GPBM et la Caisse centrale de garantie (CCG). Il s'agit concrètement de cofinancer avec les banques les opérations visant le rétablissement et la pérennité de l'équilibre financier des TPME jugées viables, mais connaissant actuellement des difficultés d'ordre conjoncturel. «Le Fonds de soutien financier des TPME vise à renforcer et préserver les activités productives des TPME, en particulier les entreprises exportatrices et celles opérant

dans le secteur industriels», explique-t-on auprès de la CCG qui précise également que «les entreprises de taille intermédiaire (ETI) peuvent également bénéficier de ce fonds». Pour ce qui est du mode de déploiement, le fonds revêtira la forme d'un prêt subordonné plafonné à 50 MDH, dont la part des banques (l'ensemble de celles-ci participant à ce mécanisme de cofinancement) pourrait prendre la forme de concours dans le but de financer les besoins de restructuration de créances existantes, d'exploitation ou d'investissement. Il est également à préciser que cette part peut également bénéficier de la garantie de la CCG avec une durée de remboursement du crédit conjoint pouvant atteindre 10 ans.

### «Mobilisation générale»

Examinée de plus près, cette nouvelle mesure vient confirmer le travail de concertation avec les différentes parties prenantes, effectué par la Banque centrale et annoncé par son gouverneur Abdellatif Jouahri lors du dernier

conseil ([www.leseco.ma](http://www.leseco.ma)). Plus encore, elle vient s'inscrire dans une dynamique d'assistance financière aux TPME qui n'a eu de cesse ces derniers mois de se traduire par des actions concrétisées sur le terrain, autrement dit les nouvelles dispositions de la loi bancaire en cours d'examen qui prévoit notamment la participation à la constitution d'un fonds de soutien pour le financement des PME et des ETI de 4 MMDH en 2016. Toujours dans cette même dynamique, il faut compter la récente annonce d'IFC intervenue cette semaine en vue de soutenir et d'assurer un meilleur accès au financement des TPME. Dans une approche analytique, il faut noter l'engagement croissant de la Banque centrale qui a inscrit ces dernières années, parmi ses priorités, le soutien à la PME et par là même le soutien au financement de l'économie nationale qui se fait en grande partie grâce à ce tissu entrepreneurial, celui-là même qui doit aujourd'hui relever un certain nombre de défis majeurs dans une conjoncture économique loin d'être favorable. Les opérateurs notent en effet le défi de la stratégie industrielle qu'ils vont devoir relever dans les tous prochains mois, ou encore celui de l'export porté par le plan d'urgence décliné par le ministre du Commerce extérieur Mohamed Abbou ([www.leseco.ma](http://www.leseco.ma)). Il reste aujourd'hui à connaître le mode de gestion de ces nouveaux fonds de soutien, leur déclinaison et leur spécialisation, leur permettant ainsi de répondre clairement aux besoins de ce tissu entrepreneurial dans les conditions requises par ce dernier. ●

Q/R



**Hicham Zanati Serghini,**  
DG de la CCG

### Les ÉCO : Quelle est la particularité de ce nouveau fonds ?

**Hicham Zanati Serghini :** Le Fonds de soutien financier des TPME est une initiative conjointe de Bank Al-Maghrib, des banques marocaines et de la Caisse centrale de garantie (CCG), instrument du ministère de l'Économie et des finances pour mettre en place un mécanisme financier en faveur des TPME, un mécanisme capable de promouvoir et consolider la résilience de cette catégorie d'entreprises. La part du Fonds de soutien dans l'intervention conjointe est consentie sous forme de prêt subordonné, autrement dit, elle ne sera remboursable qu'après l'amortissement de la part de la banque alors que les sûretés proposées par l'entreprise sont inscrites au rang venant après celui de l'établissement de crédit.

### La gestion a été déléguée à la CCG.

Tout à fait. À l'image des autres instruments de cofinancement de la CCG, l'opérationnalisation du Fonds de soutien financier des TPME s'inscrit dans le cadre des relations de partenariat banques/CCG qui sont aujourd'hui bien établies et maîtrisées par la communauté bancaire.

### Comment les TPME pourront-elles en bénéficier ?

Le Fonds cible les entreprises de droit marocain, quelle que soit leur forme juridique, ayant pour objet la production de biens ou de services. Les entreprises doivent être viables, mais connaissant des difficultés passagères (problèmes de trésorerie, baisse d'activité, déséquilibre de la structure financière, perte de clients) sans pour autant être en situation contentieuse. Le Fonds de soutien financier des TPME vise ainsi à renforcer les activités des TPME, en particulier les entreprises exportatrices et celles opérant dans le secteur industriel. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) peuvent également bénéficier de ce Fonds. Les entreprises qui souhaitent bénéficier de ce fonds de soutien doivent s'adresser à leurs banques. ●